



Municipalité de Pampigny

Au Conseil communal de

**P A M P I G N Y**

Pampigny, le 7 mars 2016

**Préavis municipal no 6-2016  
demandant un crédit complémentaire au budget 2016 de Fr. 100'000.—  
pour la rénovation de l'appartement du tenancier de l'auberge**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**1. But**

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit complémentaire au budget 2016 de Fr. 100'000.— pour financer les travaux de rénovation de l'appartement du tenancier de l'auberge communale.

**2. Préambule**

Comme vous l'avez appris, Madame Chantal Rigoli a annoncé fin 2015 son souhait de remettre l'exploitation de l'auberge communale au 29 février 2016.

L'appartement n'avait pas subi de travaux importants lors de l'entrée dans les locaux de Madame Rigoli en 1996. Après une occupation de 20 ans, sans entretiens particuliers, il est évident que, pour pouvoir être reloué, une rénovation complète s'impose.

Au vu du délai de résiliation, extrêmement court, le montant sollicité n'a pas pu être porté au budget 2016.

**3. Procédure**

Ce préavis vous est présenté sous la forme d'un crédit complémentaire au budget 2016. En effet, il ne s'agit pas d'un investissement, mais bien uniquement de travaux d'entretien.

Pour permettre au repreneur du bail, Monsieur Leborgne, d'occuper l'appartement au plus vite, les travaux débiteront avant la séance du Conseil communal du mois d'avril.

De ce fait, il devra faire l'objet de deux décisions pour les raisons suivantes :

- le Règlement sur la comptabilité des communes (art. 11) permet à la Municipalité d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.-- par année, conformément aux modalités fixées par le Conseil au début de la législature.  
Ce même article prévoit que ces dépenses doivent ensuite être soumises à l'approbation du Conseil communal.  
**La Municipalité souhaite donc faire usage de cette compétence, ce qui lui permet de commencer les travaux jusqu'à concurrence du montant précité.**
- **Le montant supplémentaire de Fr. 50'000.-- fait l'objet d'une décision séparée.**

#### 4. Descriptif des travaux

Il s'agit de la réfection totale d'un appartement de 5 pièces, à savoir :

- **Sanitaire** : changement des appareils dans les salles de bains, raccordement cuisine et lave-linge
- **Electricité** : mise en état de l'installation actuelle, équipement d'une ventilation à la salle de bains, raccordement des appareils de la cuisine
- **Peinture** : réfection des murs et plafonds de tout l'appartement
- **Menuiserie** : changement de 6 fenêtres, aménagement d'une nouvelle cuisine
- **Sols** : ponçage de parquets, pose de revêtements en PVC sur sols cuisine et salles de bains
- **Carrelage** : réfection partielle des murs de la salle de bains.

#### 5. Financement

Le montant total de Fr. 100'000.-- sera financé par la bourse communale, sans recourir à l'emprunt, et amorti totalement à la fin de l'exercice 2016 par prélèvement sur le Fonds de réserve intitulé « Acquisition ou rénovation de biens immobiliers ».

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil Communal de Pampigny**

- vu le préavis no 6-2016 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

dans le cadre de la rénovation complète de l'appartement du tenancier de l'auberge :

- d'approuver la dépense de Fr. 50'000.-- engagée par la Municipalité pour des travaux imprévisibles, conformément aux modalités fixées par le Conseil au début de la législature,
- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de Fr. 50'000.--,
- d'autoriser le prélèvement de Fr. 100'000.-- sur le Fonds de réserve intitulé « Acquisition ou rénovation de biens immobiliers ».

Au nom de la municipalité

le syndic :

Eric Vuilleumier

la secrétaire :

Béatrice Moser

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 7 mars 2016